

Il a également été convenu que les fonctionnaires d'Ottawa et de Winnipeg continueront de concerter très étroitement leurs efforts, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. L'un des éléments importants de cette collaboration sera le détachement d'un fonctionnaire du Manitoba à l'ambassade du Canada à Washington en vertu d'une disposition qui pourra être reconduite. Ce fonctionnaire travaillera en collaboration avec le conseiller canadien (Environnement) et sous la direction de l'ambassadeur du Canada qui continuera de jouer un rôle actif comme leader des initiatives gouvernementales canadiennes aux Etats-Unis dans ce dossier.

Enfin, le gouvernement du Manitoba a décidé de retenir les services d'un cabinet d'avocats de Washington qui, au jour le jour, lui communiquera avis, renseignements et analyses sur la question de la Garrison. En accord avec les arrangements convenus par Ottawa et Winnipeg, ce cabinet d'avocats planifiera et effectuera son travail en étroite consultation avec l'ambassade du Canada.

Les ministres ont convenu qu'en s'aidant mutuellement, les gouvernements fédéral et provincial s'assureront que les préoccupations que suscite le projet de la Garrison au Canada sont communiquées de la manière la plus efficace possible aux autorités américaines et qu'elles sont pleinement comprises.